



Mise sous tutelle ou curatelle

Par **mogador1**, le **04/01/2015** à **23:19**

bonjour,

Ordonnance de non conciliation en 2012, mon ex depuis a fait 2 tentatives de suicides, hospitalisée en psy depuis plus 2 mois. Cette personne a quitté le domicile conjugal en 2012. Cette personne doit être maniaco depressive, insulte nos enfants majeurs quand ils viennent me voir, ne leurs donne rien pour les études. Cette personne a 1700 € de pension, pas de petits enfants à charge, la maison gratuite et un travail. Pour sortir de cet enfer, j'ai proposé une prestation compensatoire de 3 fois le montant déterminé par un notaire expert pour pouvoir vivre en paix. Cette personne a refusé et demande 6 fois le montant du notaire expert. Devant ce blocage, est il possible qu'un de nos enfants majeurs demande sa mise sous tutelle ou curatelle car cette personne maniaco depressive est en train de se perdre dans sa "guerre" contre moi et mes enfants

merci de votre réponse alain